

Conseil municipal de la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne
Séance du 8 avril 2019 - Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Brechon Franck, maire.

Présents : Brechon Franck, Dubois Claudine, Guénard Cédric, Le Bellego Jérôme, Alexandra Daigneau, Schuhler Marianne, Philippe Girard, Walter Janine, Noury Jacques, Carpentier Samuel

Représentés : Mazeyrat Amélie

Secrétaire de séance : Sarah Pilato

Objet de la délibération : délégation de la gestion du service public de l'Arbre à pain.

Le Maire rappelle au Conseil les démarches engagées pour choisir un nouveau délégataire pour la gestion du service public « commerce multiservices l'Arbre à pain » en application de l'article L 1411 du Code des Collectivités Territoriales.

Il rappelle ensuite à l'assemblée la teneur de la procédure et les étapes déjà accomplies en application de la délibération du 18 janvier 2019 par laquelle le choix du mode de gestion a été arrêté, ainsi que la délibération du 18 janvier 2019 fixant le calendrier de la procédure.

Il donne ensuite lecture du rapport de la commission constituée pour examiner les offres, et propose de retenir l'offre de la SARL LTA représentée par Thierry Malinski.

Il y a donc lieu que le conseil se prononce sur la proposition de la commission.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil décide :

- d'approuver la proposition de la commission ;
- de confier la gestion du service public l'Arbre à pain à la SARL LTA représentée par Thierry Malinski pour une durée de 6 ans ;
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à cette décision, et en particulier le contrat de délégation de service public.

Objet de la délibération : Délibération sur le compte de gestion du budget Ventes d'énergies

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet de la délibération : Délibération sur le compte administratif du budget Production d'énergies photovoltaïques

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jérôme le Bellego, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Franck Brechon :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	24 043.79			7 367.55	24 043.79	7 367.55
Opérations de l'exercice	2 092.24	26543.79	2 876.32	6 619.67	4 968.56	33 163.46
TOTAL	26 136.03	26543.79	2 876.32	13 987.22	29 012.35	40 531.01
Résultat de clôture		407.76		11 110.90		11 518.66
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		407.76		11 110.90		11 518.66
RESULTAT DEFINITIF		407.76		11 110.90		11 518.66

2. constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet de la délibération : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement du budget de vente d'énergies photovoltaïques

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Brechon Franck, maire.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
- constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 11 110.90 €**
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat cumulé au 31/12/2018	11 110.90
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – 002)	11 110.90

Objet de la délibération : Délibération sur le compte de gestion du budget général

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet de la délibération : Délibération sur le compte administratif du budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jérôme le Bellego, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Franck Brechon, décide à l'unanimité de :

1. Lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	47 836.68				47 836.68	
Opérations de l'exercice	126 455.82	124 332.17	222 425.86	304 436.63	348 881.68	428 768.80
TOTAL	174 292.50	124 332.17	222 425.86	304 436.63	396 718.36	428 768.80
Résultat de clôture	49 960.33			82 010.77		32 050.44
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	49 960.33			82 010.77		32 050.44
RESULTAT DEFINITIF	49 960.33			82 010.77		32 050.44

2. constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4. voter et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet de la délibération : Budget général de la collectivité.

Le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2019 de la collectivité qui peut se résumer comme suit (détail de l'investissement en annexe) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
023 - Virement à la section d'investissement	30 000.00	
011 - Charges à caractère général	64 200.00	
012 - Charges de personnel	126 100.00	

65 - Autres charges de gestion courante	32 680.00	
66 - Charges financières	6 000.00	
014 - FNGIR	28 458.00	
70 – produits des services		41 300.00
73 – Impôts et taxes		114 158.00
74 – Dotations et participations		95 700.00
75 – Autres produits de gestion courante		35 080.00
77 – Autres produits exceptionnels		1 200.00
002 – résultat antérieur reporté		0
TOTAL	287 438.00	287 438.00
Investissement		
001 – Résultat investissement reporté N-1	49 960.33	
23 – Constructions, Installations	824 030.00	
16 – Emprunts et dettes	19 000.00	
13 – Subventions d'investissement		265 510.33
16 – Emprunts, dettes et assimilés		503 550.00
10 – FCTVA		11 200.00
10226 – Taxe Aménagement		4 000.00
1068 – Excédent capitalisé		78 730.00
021 – Virement de section de fonctionnement		30 000.00
TOTAL	892 990.33	892 990.33
TOTAL GENERAL	1 180 428.33	1 180 428.33

Le conseil municipal, après avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour le budget général de la collectivité présenté par le maire.

Objet de la délibération : Délibération sur le compte de gestion du budget de l'eau

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet de la délibération : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement du budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Brechon Franck, maire.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
 - constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 82 010.77 €**
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat cumulé au 31/12/2018	82 010.77
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	82 010.77
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créateur – 002)	0.00

Objet de la délibération : Délibération sur le compte administratif du service de l'eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jérôme le Bellego, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Franck Brechon :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	367.92				367.92	
Opérations de l'exercice	21 575.13	26 637.48	15 954.23	50 181.20	37 529.36	76 818.68
TOTAL	21 943.05	26 637.48	15 954.23	50 181.20	37 529.36	76 818.68
Résultat de clôture		4 694.43		34 226.97		38 921.40
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		4 694.43		34 226.97		38 921.40
RESULTAT DEFINITIF		4 694.43		34 226.97		38 921.40

2. constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet de la délibération : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement du budget de l'eau

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Brechon Franck, maire.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
 - constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 34 226.97 €**
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat cumulé au 31/12/2018	34 226.97
--------------------------------------	------------------

Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	34 226.97
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – 002)	0.00

Objet de la délibération : Budget du service de l'eau et de l'assainissement.

Le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2019 du service de l'eau qui peut se résumer comme suit (détail de l'investissement en annexe) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
011 - Charges à caractère général	14 025.90	
65- Autres charges de gestion courante	500.00	
66 - Charges financières	2 450.00	
67 Charges exceptionnelles	500.00	
68 - Dotations aux amortissements	17 095.74	
023 - Virement section investissement	12 917.14	
70 - produits des services		40 000.00
77 - Produits exceptionnels		7 488.78
002 - résultat antérieur reporté		0.00
TOTAL	47 488.78	47 488.78
Investissement		
1391 - Subventions d'investissement	7 488.78	
16 - Emprunts, dettes et assimilés	2 600.00	
23 - Immobilisations en cours	97 213.42	
001 - Excédent reporté		5062.35
28 - Amortissements		17 095.74
13 – Subvention d'investissement		12 000.00
16 Emprunts		20 000.00
10222 - FCTVA		6 000.00
1068 - Excédent capitalisé		34 226.97
021 - Virement section de fonctionnement		12 917.14
TOTAL	107 302.20	107 302.20
TOTAL GENERAL	154 790.98	154 790.98

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, se prononce à l'unanimité pour le budget de l'eau de la collectivité présenté par le maire.

Objet de la délibération : Délibération sur le compte administratif du budget du CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jérôme le Bellego, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Franck Brechon, décide à l'unanimité de :

1. Lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			0	0	0	0
Opérations de l'exercice			0	0	0	0
TOTAL			0	0	0	0
Résultat de clôture			0	0	0	0
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE			0	0	0	0
RESULTAT DEFINITIF			0	0	0	0

2. constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4. voter et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet de la délibération : Budget du CCAS.

Le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2019 du CCAS qui peut se résumer comme suit :

Fonctionnement :

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
002 Excédent reporté	0,00	0.00
023 Virement à l'investissement	0,00	
011 Charges à caractère général	0.00	
022 Dépenses imprévues	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	
74 Subvention d'exploitation		0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

Investissement : néant

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, se prononce à l'unanimité pour le budget général de la collectivité présenté par le maire.

Objet de la délibération : Lancement de consultation marché construction de logements locatifs.

Le Maire rappelle le projet de constructions de logements locatifs pour lequel une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Agence Tam Tam. Il rappelle que le projet a été validé lors de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2019 et qu'il y maintenant lieu de lancer la consultation en application du Code des Marchés Publics. Il donne ensuite lecture des Dossiers de Consultation des Entreprises et présente la procédure qui sera suivie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les DCE présentés,

- d'approuver la procédure proposée en application du Code des Marchés Publics
- d'autoriser le Maire à lancer ladite consultation.

Objet de la délibération : Taux d'imposition 2019.

Le Maire présente au Conseil l'état de la fiscalité locale pour l'exercice 2019 et propose de ne pas faire évoluer les taux des taxes communales pour l'année 2019.

La situation peut se résumer ainsi qu'il suit :

Libellé	Bases notifiées	Taux 2018	Produit voté
Taxe d'habitation	465 200,00	7,3600%	34 239,00
Taxe foncière bâtie	315 000,00	8,1100%	25 547,00
Taxe foncière non bâtie	12 400,00	71,0000%	8 804,00

Il y a donc lieu que le Conseil Municipal se prononce sur cette proposition et fixe les taux d'imposition de l'année 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux des quatre taxes pour l'année 2019, soit :

- TH : 7.36 %
- TFB : 8,11 %
- TFNB : 71,00 %

